



Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle

IRCANTEC

Graves menaces sur le régime de retraite

Le gouvernement envisage d'imposer en force, au mépris d'un véritable dialogue social, une réforme du régime complémentaire de retraite des salariés non fonctionnaires des Services Publics, dans le droit fil de celle votée en 2003 (réforme Fillon). Les principales mesures seraient dramatiques.

Pour les salariés actifs

Augmentation des taux de cotisation

tranche	part	actuels	Projet (2)	hausse
A	Salarié	2,25%	3,13 %	+ 39,1 %
	Employeur	3,38 %	4,00 %	+ 18,3 %
B	Salarié	5,95 %	6,90 %	+ 15,9 %
	Employeur	11,55 %	12,50 %	+ 8,25 %
Tranche A : jusqu'au plafond de la sécurité sociale, Tranche B : au dessus du plafond.(2) situation en 2009 On remarquera que la part des salariés augmente deux fois plus que celle des employeurs				

Augmentation du prix d'acquisition du point

2005	2006	2007	2008	2009
2,77€	3,11€	3,63€	4,29€	5,20€
	+13%	+17%	+18%	+21%

**Hausse totale du prix d'acquisition
du point entre 2005 et 2009 :
+ 88 %**

Conséquences : baisse de 1 % du salaire net et diminution de 30 à 40 % du nombre de point acquis

Pour les salariés retraités

La revalorisation annuelle des pensions serait autoritairement limitée pendant quatre ans, de 2006 à 2009 inclus, aux deux tiers seulement de la hausse des prix INSEE.

Conséquence : baisse assurée du pouvoir d'achat de toutes les pensions IRCANTEC pendant quatre ans

L'argument invoqué pour justifier de telles mesures est le suivant : « *La pérennité du régime n'est pas assurée à moyen terme* ». Argument tout à fait fallacieux.

La perspective d'une soi-disant situation catastrophique en 2035 repose sur un montage inventé de toutes pièces, qui ne prend en compte ni la réalité d'aujourd'hui : la caisse est largement excédentaire et dispose déjà de deux années de versement en réserve ; ni de celle de demain en tablant sur une baisse des effectifs alors que les décisions politiques vont hélas en sens inverse.

Le véritable objectif poursuivi et les hypothèses retenues pour l'avenir sont de changer la nature du régime : passer progressivement d'un mécanisme de répartition à un régime par capitalisation.

Ne laissons pas faire

Des mesures aussi graves n'ont été envisagées dans aucune caisse de retraite. Il s'agit pour le gouvernement de faire un *exemple* tant à destination des autres institutions (CNRACL ou régime complémentaire du privé) qu'à destination des fonctionnaires titulaires. Gouvernement et patronat considèrent que la réforme des retraites n'est pas achevée ; l'éventualité d'une « caisse fonction publique » est à l'ordre du jour, on en devine les contours.

La défense de l'IRCANTEC n'est donc pas l'affaire des seuls actifs, c'est bien un enjeu qui nous concerne tous.

Imposons d'autres choix

➤ Envisager l'avenir à partir de prévisions sérieuses.

Pour justifier ses projets de réforme, le gouvernement a utilisé des projections financières fondées sur des hypothèses d'évolution d'effectifs cotisants particulièrement pessimistes.

Ne soyons pas dupes de telles prévisions, aussi calamiteuses que provocatrices.

En toute hypothèse, même en dramatisant outrageusement les prévisions, le régime continuera à dégager des excédents sur une longue période.

➤ Garantir des droits à retraite de haut niveau aux salariés non fonctionnaires des Services Publics.

L'IRCANTEC, régime complémentaire par répartition et par points, peut parfaitement assurer un haut niveau de garanties et notamment contribuer à un taux de remplacement de 75 %, à condition qu'il fonctionne dans des conditions normales.

En particulier qu'il ne finance pas les aléas de la politique de précarisation dont seuls les employeurs publics et l'Etat sont responsables et donc comptables.

➤ Imposer une surcotisation aux employeurs, en proportion des déséquilibres provoqués par leurs politiques respectives de recours aux emplois précaires.

Il est particulièrement injuste que les cotisants et retraités Ircantec aient à assurer financièrement les conséquences des décisions politiques prises par les seuls employeurs publics ! Ces derniers et en premier lieu l'Etat garant du régime, doivent assumer leurs responsabilités dans la clarté. Pour ce faire, la CGT propose que les employeurs, Etat et collectivités, soient assujettis à une surcotisation destinée à financer les surcoûts occasionnés à l'Ircantec par les décisions concernant la politique d'emploi précaire et de privatisation des Services Publics et leurs corollaires de licenciement et de suppression d'emplois (SFP, TDF...).

➤ Contraindre les employeurs de toutes les sociétés issues de l'ORTF, privées ou publiques, à assurer le financement des pensions de leurs retraités d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'à verser les compensations dues au régime.

L'Ircantec dispose des moyens et des mécanismes lui permettant d'assurer l'avenir des pensions. Luttons tous ensemble pour sa sauvegarde et l'amélioration des garanties

11 octobre 2005